

Réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2020

20h00

Convoqué le 9/12/2020

Présents : Mmes BEGUIN Fabienne, DUCRET Maïté, D'AGATA Rachel, GIRBES Odile, GUENICHE Lucie, MM. FERLIN Damien, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, JOUFFRAY Stéphane, MORIN Christian, Mmes GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, MM. LAFOREST Jean-Daniel, PINTER François, Mmes PLANÇON Dominique, MM SARTORE Dominique, SOARES Armindo, Mmes VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle.

Absents excusés : Mme Claire VILLARD (procuration à Mme Marie GUIRIMAND), M. GONTIER Hervé (procuration à Mme VALLET Mauricette)

Absents : Mme SECCHI Virginie, M. DUC MAUGE Michel

Madame Isabelle VIGNON a été élue secrétaire.

**Le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de ses délégations :**

- n°51 : Vente d'un vélo VTT SCOTT restant du camping municipal au prix de 50 € TTC

- n°52 : Souscription emprunt de 1 500 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

**1-Approbation compte rendu conseil municipal du 9 novembre 2020 :**

**Après ajout de l'intervention de Monsieur PINTER en questions diverses concernant les commissions municipales, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

**2- Information sur candidature de la commune au programme « Petites Villes de Demain » :**

Monsieur GENIN présente le programme « Petites Villes de Demain » qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. L'objectif est de donner aux élus des villes et de leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. La candidature tripartite (Communes de St Jean, la Chapelle et la CCRV) a été retenue par le Préfet ce qui permettra notamment le recrutement d'un chef de projet avec prise en charge de 75% du coût du poste par l'Etat.

Madame GUIRIMAND demande si un groupe de travail sera constitué, auquel elle souhaiterait participer : oui, les informations sur le déroulé, l'organisation et la gouvernance sont en attentes de la Préfecture.

**3- Encaissement frais de scolarité:**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour encaisser les frais de scolarité versés par les communes extérieures pour leurs enfants scolarisés à St Jean : soit la somme de 40 147,00 € (pour rappel les montants ont fait l'objet d'un accord entre toutes les communes concernées : 1 000€ pour un enfant scolarisé en maternelle et 750 € pour un enfant scolarisé en primaire).**

**4- Versement frais de scolarité :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour verser à la commune de St Laurent en Royans les frais de scolarité pour les enfants St Jeannais scolarisés dans les écoles maternelle et primaire de St Laurent soit la somme de 2 011,50 €.**

**5- Tarifs eau et assainissement 2021 :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour maintenir en 2021 les tarifs 2020 eau et assainissement.**

**6 -Etat d'assiette 2021 coupes de bois :**

Sur proposition de l'ONF : **Accord du conseil municipal à l'unanimité pour inscrire à l'état d'assiette 2021 les coupes de bois suivantes**

- Parcelle 11, surface martelée de 2,00 ha pour un volume de 30,00 m3. Destination vente : **Bloc sur pied**
- Parcelle 33, surface martelée de 12,55 ha pour un volume de 280,00 m3. Destination vente : **Bloc sur pied**

Mme Guirimand demande si une visite des forêts communales avec un agent ONF expliquant leur gestion pourrait être organisée. Le Maire répond que ce genre de visite a déjà eu lieu et pourrait effectivement être reprogrammée

**- 7- Remboursement frais de médiation CARDINAEL-BARRUYER-NOBLOT :**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un litige a opposé Mme BARRUYER, Mrs CARDINAEL et NOBLOT à la commune concernant la réorganisation d'un point de collecte d'ordures ménagères au quartier « Les Rimets ».

Il rappelle les compétences des collectivités territoriales :

- emplacement des containers commune de Saint-Jean-en-Royans
- collecte des ordures ménagères : communauté de communes Royans Vercors (CCRV)

A la demande du Tribunal Administratif de Grenoble, une médiation a eu lieu le 4 octobre 2018, en présence d'un médiateur nommé par le centre de Médiation de Grenoble, à l'issue de laquelle un protocole d'accord a été conclu entre les différentes parties (MM CARDINAEL, NOBLOT, Mme BARRUYER/ M MORIN, Maire de la commune de Saint-Jean-en-Royans et M FILLET, Président de la CCRV).

Par ce protocole, le Maire s'est engagé à rembourser les frais de médiateur à MM. CARDINAEL NOBLOT et Mme BARRUYER soit 120,00 € chacun.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour rembourser les frais de médiateur à MM. CARDINAEL NOBLOT et Mme BARRUYER soit 120,00 € chacun.**

**-8- Tarif salle Est « La Parenthèse » :**

Le Maire rappelle que par délibération n°97-2014, le conseil municipal a fixé les tarifs de la salle polyvalente « La Parenthèse ». Il convient de compléter ces tarifs pour la location de la seule salle Est. Il propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Habitants St Jean et associations st Jeannaises :

Location salle Est : 100€

- Extérieurs :

Location salle Est : 120€

Madame GUIRIMAND s'inquiète du coût que cela peut représenter pour une association utilisant la salle régulièrement. Le Maire précise qu'il est important que les associations soient conscientes du coût que représente l'utilisation de la salle « La Parenthèse », qu'un travail est en cours sur les conventions afin de définir un cadre d'utilisation prenant en compte notamment les cots de fonctionnement.

**Accord du conseil municipal par 17 voix pour et 4 contre (Mmes GUIRIMAND, VILLARD, PLANÇON, M PINTER qui estiment les tarifs trop élevés pour les associations et ne comprennent pas pourquoi le tarif est le même pour une association et pour un habitant) pour appliquer les tarifs ci-dessus pour la location de la salle Est de « La Parenthèse ».**

**- 9-Versement subvention exceptionnelle ACTIV ROYANS :**

Le Maire rappelle au conseil municipal que les locaux de la « Maison du Royans » sont communaux mais occupés par l'association ACTIV ROYANS.

La commune en assurait l'entretien ménager jusqu'au mois d'août, à raison de 3h00/semaine, date à laquelle il a été convenu que, pour des raisons d'organisation, ACTIV ROYANS prendrait à sa charge cet entretien ménager en rémunérant directement la personne recrutée.

En contrepartie, le Maire propose de verser à ACTIV ROYANS, pour l'année 2020, une subvention d'un montant de 837,00 € (15.50 €x 3h x18 semaines) dans l'attente de la signature de la convention correspondante.

Mme GUIRIMAND estime que 3h00 ne sont pas suffisantes et qu'il faudrait en subventionner 4. Monsieur SOARES, présent lors de la réunion du conseil d'administration confirme qu'ACTIV ROYANS est d'accord pour 3h00.

**Accord du conseil municipal par 17 voix pour et 4 abstentions (Mmes GUIRIMAND, VILLARD, PLANÇON, M. PINTER pour qui 3h00 paraissent insuffisantes), pour verser à ACTIV ROYANS une subvention d'un montant de 837,00€ pour l'année 2020 à ACTIV ROYANS**

## 10- Décisions modificatives budget commune, eau et assainissement :

Approbation du conseil municipal à l'unanimité pour les décisions modificatives suivantes :

### - budget commune

	Article	Montant
<b>Fonctionnement Dépenses</b>		
CCAS	657362	+ 1 300,00 €
Compensation CCRV	739211/014	+ 23 700,00 €
Personnel titulaire	6411/12	- 25 000,00 €
Amortissements	6811/042	+ 9 930,00 €
Virement section d'investissement	023	- 9 930,00 €

	Article	Montant
<b>Investissement Recettes</b>		
Amortissements	28138/040	+ 190,00 €
Amortissements	28158/040	+ 1 086,00 €
Amortissements	28182/040	+ 3 399,00 €
Amortissements	28183/040	+ 1 363,00 €
Amortissements	28184/040	+ 2 755,00 €
Amortissements	28188/040	+ 1 137,00 €
Virement section de fonctionnement	021	- 9 930,00 €

### Budget eau

	Article	Montant
<b>Fonctionnement Dépenses</b>		
Amortissements	6811/042	+ 1 235,00 €
Virement section d'investissement	023	- 1 235,00 €

	Article	Montant
<b>Investissement Recettes</b>		
Amortissements	28158/040	+ 1 235,00 €
Virement section de fonctionnement	021	- 1 235,00 €

### Budget assainissement

	Article	Montant
<b>Fonctionnement Dépenses</b>		
Amortissements	6811/042	+ 5 681,00 €
Virement section d'investissement	023	- 5 681,00 €
Dépenses imprévues	022	- 1 000 €
Fournitures d'entretien	6063	+ 1 000 €

	Article	Montant
<b>Investissement Recettes</b>		
Amortissements	28158/040	+ 5 681,00 €
Virement section de fonctionnement	021	- 5 681,00 €
<b>Investissement Dépenses</b>		
Emprunts	1641	+0.01 €
Installations techniques	2315	- 0,01 €

**11- Création poste adjoint technique temps non complet et annualisé :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour créer, à compter du 4 janvier 2021, suite à un départ à la retraite, un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet soit 22 heures par semaines annualisées (service restauration scolaire).**

**12- Questions diverses :**

- Campagne de dépistage COVID19 les 18,19 et 20 décembre 2020 à Saint-Jean-en-Royans (organisée à l'initiative de la Région qui en est le financeur en collaboration avec la municipalité et le pôle de santé). Ouvert à tous à partir de 15 ans. 3 jours sont prévus également à St Laurent, 1 jour à La Chapelle et 1 jour à St Nazaire.
- Monsieur PINTER interroge :
  - \*sur les problèmes d'éclairage public rue de l'Industrie : la panne fait suite à un gros orage. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance, il a fallu attendre le passage de l'expert. L'entreprise intervient le mercredi 16 décembre pour réparation.
  - \* sur l'état d'avancement du dossier de l'immeuble « menaçant péril » place de l'Eglise : l'expert Monsieur DUBOIS doit être recontacté et une réponse au courrier de Monsieur Jean-Pierre PINTER sera faite.

Séance levée à 21h00.